



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

30 membres assermentés : 21 présents
7 excusés
2 absents

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°10/2016 concernant le budget 2017 de l'Entente intercommunale pour la Station Epuration
5. Préavis municipal n°11/2016 concernant le budget 2017
6. Préavis municipal n°12/2016 concernant la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risque de cautionnement pour la législature 2016-2021
7. Communications de la municipalité
8. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance. Il nous informe que le Syndic, M. Henri Wisser, est absent ce soir, car il est actuellement dans les Grisons pour l'enterrement de sa soeur. La Municipalité et le Conseil général lui ont transmis un message de condoléances. Mme Sylviane Charotton nous informe qu'un faire-part paraîtra demain dans le journal « La Région ».

M. Patrick Marrel, Vice-syndic répondra pour l'exécutif à d'éventuelles questions.

Le Président fait circuler parmi l'assemblée le formulaire pour les convocations de l'année prochaine (voir PV du 12 octobre 2016).

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

Trois personnes se présentent : Mme Christine Celerier Bovay, Mme Laure Desmeules Wiederkehr et M. Cédric Wiederkehr.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2016 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture. Le Président précise que l'extrait de PV concernant le préavis municipal n°9/2016 a été rectifié et comporte désormais la modification apportée par le Conseil. Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation des 3 personnes citées au point 1.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°10/2016 CONCERNANT LE BUDGET 2017 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA STATION EPURATION

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

Mme Sandra Gonin, Boursière, explique qu'il n'y aura pas beaucoup de travaux en 2017. La pompe doseuse doit être remplacée, pour un montant de CHF 1'500. Si le solde du compte 460.311 n'est pas utilisé avant la fin de l'année, la pompe immergée sera également remplacée. Une assurance ECA supplémentaire a été souscrite (compte 460.318.1). Deux nouveaux comptes (460.319 et 460.436) ont été ouverts pour les taxes fédérales sur les micropolluants. Le fonds de réserve est alimenté de CHF 4'000.

Le Président donne la parole à Mme Madeleine Bovay Guédé, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 21 novembre 2016 en présence de la Municipalité et de Mme Sandra Gonin. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°10/2016 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Madeleine Bovay Guédé ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président procède au vote du préavis municipal concernant le budget 2017 de l'Entente Intercommunale pour la Station Epuration qui est accepté à la majorité.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°11/2016 CONCERNANT LE BUDGET 2017

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M Jean-Yves Cruchet, Municipal, explique que le budget 2017 a été élaboré en se basant sur celui de l'année précédente. Les points importants sont :

- compte 101.300 : diminution de CHF de 2'000 car il n'y aura pas d'élections communales en 2017.
- compte 110.301 : les salaires de la Secrétaire communale et de la Boursière, qui ont une charge importante de travail, ont été réévalués en suivant le barème en vigueur à l'Etat de Vaud. Leur temps de travail a également été augmenté (désormais 25 % pour la Secrétaire et 20 % pour la Boursière).
- compte 110.311 : l'ordinateur de la Boursière doit être remplacé.
- compte 110.317 : quelques manifestations importantes auront lieu en 2017 (Giron de chant, 100 ans de M. Villy Penseyres, 150 ans de la Jeunesse).
- compte 210.400 : augmentation des rentrées d'impôts de CHF 20'000 soit CHF 420'000.
- pour les bâtiments plusieurs petits travaux sont prévus notamment des travaux de peinture et de plomberie dans le bureau communal. Un aménagement du terrain derrière l'arrêt du

bus (pose de boulets) est également prévu. Un traitement contre les mouches dans les combles de l'ancienne laiterie sera réalisé.

- compte 430.314 : entretien courant des routes pour un montant de CHF 20'000.

- compte 460.314 : CHF 20'000 sont prévus pour l'entretien courant mais aussi pour le nettoyage des grilles et des conduites d'eaux claires.

- compte 460.318 : création d'une servitude eaux de surface /eaux usées suite à la demande de M. Santacroce.

- compte 730.352 : la participation à l'AVASAD a augmenté soit CHF 99.- par habitant.

M. Rémy Tacheron demande que la Municipalité donne la signification des abréviations utilisées lors de la présentation du budget et des comptes. Il fait également remarquer que la « Coccinelle » fêtera ses 75 ans l'année prochaine, c'est une manifestation supplémentaire pour 2017.

M. Cédric Wiederkehr propose que la Municipalité fasse un petit lexique avec ces abréviations.

M. Jean-Philippe Burdet estime qu'une couverture herbeuse derrière l'arrêt du bus conviendrait mieux que la pose de boulets.

M. Julien Favre, Municipal, lui répond que le problème serait l'entretien car il faudrait prévoir au moins deux fauchages par an. Par contre, quelques plantes peuvent être installées parmi les boulets.

Le Président donne la parole à Mme Madeleine Bovay Guédé, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 21 novembre 2016 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°11/2016 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Madeleine Bovay Guédé ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président, procède au vote du préavis municipal concernant le budget 2017 qui est accepté à la majorité.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°12/2016 CONCERNANT LA FIXATION DES PLAFONDS EN MATIERE D'EMPRUNTS ET DE RISQUE DE CAUTIONNEMENT POUR LA LEGISLATURE 2016-2021

Le Président indique que le préavis municipal a été joint à la convocation pour que les membres du Conseil puissent en prendre connaissance.

M. Jean-Yves Cruchet explique que, depuis cette législature, le Conseil d'Etat n'intervient plus dans la validation du plafond en matière d'emprunts. Par contre, si le plafond devait être dépassé, le Conseil d'Etat interviendrait dans les finances communales. A l'aide d'un graphique, M. Jean-Cruchet explique les différentes méthodologies de calcul. La fixation du plafond d'endettement dépend de la capacité d'endettement et de l'endettement actuel. La Municipalité a décidé de fixer ce plafond à CHF 2'500'000.

M. Georges Burdet demande si la Municipalité a tenu compte d'une éventuelle hausse des taux d'intérêts.

M. Jean-Yves Cruchet répond que la fixation de ce plafond a surtout tenu compte du cash flow et des rentrées financières. Il rappelle que la situation financière de la commune est saine.

M. Laurent Wymann précise qu'il s'agit d'un plafond d'endettement théorique et que le Conseil devra prendre ses responsabilités, ces prochaines années, en matière d'endettement.

Le Président donne la parole à Mme Madeleine Bovay Guédé, rapporteuse pour la commission des finances qui s'est réunie le 21 novembre 2016 en présence de la Municipalité. La commission, n'ayant pas de remarque à formuler, demande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°12/2016 tel que présenté.

Le Président remercie Mme Madeleine Bovay Guédé ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

Le Président, procède au vote du préavis municipal concernant la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risque de cautionnement pour la législature 2016-2021 qui est accepté à la majorité.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Patrick Marrel, Vice-syndic, nous lit un message de M. Henri Wiser. Ce dernier nous remercie pour l'intérêt que nous portons à la vie de notre commune, il remercie également ses collègues municipaux pour leurs engagements. Il nous présente ses vœux pour les fêtes de fin d'année.

M. Patrick Marrel nous informe que le ramassage des déchets verts a beaucoup de succès (plus de 30 points de collecte), 36 tonnes de déchets verts sont collectées (contre 9 tonnes en 2013). La gestion de ces déchets doit être financée entièrement par le revenu des taxes. La Municipalité va étudier la mise en place d'un abonnement, sous forme de vignette, pour les utilisateurs de ce service. M. Patrick Marrel nous informe également que l'éclairage public va être équipé de lampes LED. Si les travaux sont réalisés avant le 30 septembre 2017, des subsides seront octroyés, soit CHF 100.- par point lumineux (CHF 6'900 pour l'ensemble). M. Patrick Marrel nous rappelle que, comme chaque année, la commune offre un sapin de Noël aux personnes qui en font la demande. Pour terminer, il nous présente ses bons vœux pour l'année 2017.

M. Grégory Bréchon, Municipal, nous présente le décompte final des travaux routiers qui s'élève à CHF 322'700. Le léger surcoût (CHF 12'500) est surtout dû au renforcement des bords de la route et à son élargissement. La chaussée a aussi dû être purgée sur une plus grande surface que ce qui était prévu. Il nous présente aussi ses bons vœux.

M. Julien Favre, Municipal, nous informe que le règlement sur les eaux est toujours en consultation dans les services de l'Etat. Il va travailler au projet de la Grande Salle en collaboration avec M. Eric Favre. Il nous souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année.

Suite à l'intervention de Mme Claudia Tacheron (voir PV de la séance du 12 octobre 2016), M. Jean-Yves Cruchet a contacté les TRAVYS pour éviter désormais des problèmes de correspondance pour les écoliers. M. Jean-Yves Cruchet nous remercie de la confiance que le Conseil accorde à la Municipalité et nous transmet ses meilleurs vœux.

8. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

Mme Claudia Tacheron demande si un contact est possible, en dehors des heures de bureau, avec les transports scolaires. En cas de problèmes, les parents ne savent pas à qui s'adresser.

M. Jean-Yves Cruchet prend note et va se renseigner.

Mme Aude Bonnard demande qu'un radar pédagogique soit installé plus fréquemment sur la route de Nonfoux.

M. Grégory Bréchon prend note.

Mme Christine Celerier Bovay demande si la Municipalité a étudié la possibilité de diminuer l'éclairage public qu'elle juge trop intense.

M. Patrick Marrel répond, qu'avec les lampes LED, la puissance de l'éclairage peut être diminuée.

Mme Claudia Tacheron demande si tout le dispositif devra être changé ou uniquement les ampoules.

M. Patrick Marrel répond que, le long de la route cantonale, les têtes ne devront pas être changées. Par contre, pour les lampadaires dans le village, des nouvelles têtes devront être installées.

M. Edmond Tacheron demande si des lignes blanches sont prévues sur la route Pomy-Ursins.

M. Grégory Bréchon répond que non car la route est bordée de poteaux.

Mme Madeleine Bovay Guédé demande si, pour le culte de Noël, elle peut remplacer les bougies du sapin par une guirlande lumineuse.

Après l'intervention de plusieurs membres du Conseil, il s'avère que le sapin continuera d'être illuminé avec des bougies.

M. Rémy Tacheron demande que le vieux piano qui encombre la salle du Conseil soit débarrassé.

Après nous avoir transmis ses vœux pour les fêtes de fin d'année, le Président lève la séance à 21h35 et invite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié.

Le Président



Y. Tacheron

La Secrétaire



S. Masson Michel

